

Syndicat
Intercommunal
de l'Ouest
pour la
Conservation
de la Nature



Séance du comité du SICONA-Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA-Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mercredi, 11 juillet 2018 à 18.00 heures.**

ORDRE DU JOUR:

1. Compte-rendu de la séance du comité du 31 mai 2018 – Approbation.
2. Election d'un 7^e membre du bureau du SICONA-Sud-Ouest parmi les membres du comité pour la durée de son mandat, suite à la prise d'effet des statuts modifiés, qui prévoient un nombre de 7 membres devant siéger au niveau du bureau.
3. Nouvelle fixation des jetons de présence des membres du comité du SICONA-Sud-Ouest - Décision.
4. Nouvelle fixation des indemnités des membres du bureau du SICONA-Sud-Ouest - Décision.
5. Convention-cadre avec le MDDI concernant le soutien des communes, membres, en matière de besoin de compensation futurs – Décision.
6. Présentation des 4 départements du syndicat et du projet « Natur genéissen - Mir iesse regional, bio a fair ».
7. Divers.

Bertrange, le 22 juin 2018

Pour le bureau du SICONA-Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSÉN

AVIS IMPORTANT

Le(s) délégué(e)s intéressé(e)s par une nomination éventuelle aux poste de membre du bureau sont prié(e)s de bien vouloir adresser leurs candidatures écrites respectives au secrétariat administratif du SICONA-Sud-Ouest, soit par courrier postal à l'adresse : Mairie de Dippach, B.P.59 à L-4901 BASCHARAGE, soit par courriel à l'adresse : elsen@dippach.lu. Les candidatures écrites seront néanmoins acceptées en dernier délai, à l'ouverture de la séance du comité du 11 juillet 2018.

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**